

Conformément aux articles L.2121-12 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, l'an deux mille vingt-six, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-trois mars 2026 s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents :

Pascal POCHAT-BARON, Laëtitia SECCO, Martial MACHERAT, Véronique ALEXANDRE, Paul GIRARD, Véronique DROUET NOVEL, Michel STAROPOLI, Francis GOY, Monique COCOLOMB, Sébastien PELLET, Gauthier AIGLOZ, Marie DEVESA, Antoine CENCI, Isabelle PILLET, Pierre VALENTIN, Gerald VIGNY, Nadia LAOUFI, Florian GRANGE, Christophe COPCHARD, Zénaïde MONTESINOS, Gerard MILESI, Nadine BROISIN, Eric COULON, Valérie BRUNA BLEICHNER, Roselyne VIOLLET, Carole GAVARD MOLLIARD

Absents représentés :

Florence PIERRE (pouvoir à Laëtitia SECCO),

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Nadia LAOUFI est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 26
Représentés : 1
Votants : 27

ADMINISTRATION GENERALE

D2026_048 - Désignation des représentants de la commune à l'Association des Communes Forestières de Haute-Savoie

Rapporteur : Pascal POCHAT-BARON, Maire

VU les statuts de l'Association des Communes Forestières de Haute-Savoie

Considérant qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il convient de procéder au renouvellement des délégués au sein de cette structure,

L'association des communes forestières défend les intérêts des communes en tant que propriétaire de forêts, forme et informe les élus sur toutes les questions forestières et propose un accompagnement des collectivités en lien avec la forêt et le bois.

La commune adhère à cette association. Monsieur le Maire rappelle que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein de cette association.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DESIGNE** les membres suivants :

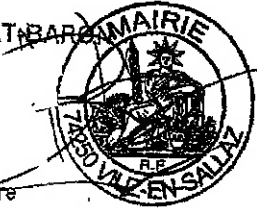
Titulaire	Suppléant
DROUET-NOVEL Véronique	GAVARD MOLLIARD Carole

- **MANDATE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

VOTE	POUR	27
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour Extrait conforme

Le Maire,
Pascal POCHAT



Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le
Publication en ligne le
Pour le Maire et par délégation,
Le directeur Général des Services,
Stéphane COCHARD

La secrétaire
Nadia LA...

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le 03/04/2026
ID : 074-217403112-20260330-2026_048-DE

SLOW